

Note d'information n°2004–64 du 6 mai 2004 relative aux matériaux au contact des denrées alimentaires

Cette note d'information de la DGCCRF abroge et remplace la note d'information n°2000–155 du 26 octobre 2000.

Cette note d'information a pour objet de préciser les règles permettant de vérifier et de contrôler l'aptitude au contact des denrées alimentaires d'un certain nombre de matériaux.

This document is also available in English: *Information notice n° 2004–64 on materials in contact with foodstuffs*

Mots-clés : plastique ; polymère ; principe d'inertie ; pellicule de cellulose régénérée ; acier inoxydable ; aluminium ; caoutchouc ; silicone ; zinc ; papier ; bois ; contrôle de conformité ; contrôle officiel ; fonte ; acier ; émail ; verre ; revêtement organique ; adhésif ; métal ; métal revêtu ; complexe ; céramique ; étain ; emballage

Fichier(s) joint(s) (0):

Article(s) relatif(s) (2):

Décret n°92–631 du 8 juillet 1992 modifié relatif aux matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme ou des animaux

Règlement (CE) N° 1935/2004 du parlement européen et du conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires (en français et en anglais)

Lien(s) externe(s) (0):